

- V.4 - LES OUTILS ET OBJETS DIVERS

(SD, CP †, ST)

LES SILEX TAILLÉS

De l'industrie lithique a été recueillie dans les structures funéraires de La Tène ancienne : 98 objets proviennent de 27 sépultures et 14 de deux enclos de tombes monumentales, soit 112 au total.

Si certaines pièces ont été trouvées au niveau du fond de la fosse sépulcrale, la plupart proviennent du remplissage de comblement. La présence sur la même emprise d'un site néolithique (maisons rubanées et du groupe de Villeneuve-Saint-Germain) et d'un site chalcolithique (enceinte à double palissade et structures du Michelsberg) permet d'admettre que ces objets sont intrusifs (ALLARD 1999). Il est cependant nécessaire de s'en assurer complètement. Pour cela, il faut examiner la composition de l'ensemble et la relation entre la répartition spatiale de ces artefacts et celle des structures néolithiques.

Sur les 112 pièces, 91 (soit plus de 80 %) sont des objets bruts de débitage, éclats, lames, cassons, pièces techniques. Parmi elles, 21 ont subi l'action du feu. Certaines sont datables, par la technique ou par la typologie, du Danubien (18 cas) ou du Michelsberg (19 cas). Aucune ne présente de traces

caractéristiques de réutilisation, comme cela a pu être mis en évidence sur des habitats contemporains. En effet, sur de nombreux sites du Hallstatt final / La Tène ancienne, des silex, souvent récupérés déjà débités, ont été réutilisés comme en témoignent soit une double patine en cas de retouche ou d'esquillement ultérieurs, soit la présence de bords très fortement émoussés et interprétés comme un travail sur de la céramique (lissoirs de potiers). La rareté de pièces particulières milite en faveur de leur présence fortuite dans les tombes.

La répartition spatiale de ces objets coïncide relativement bien avec la proximité de structures néolithiques et chalcolithiques (fig. 256). Seul un groupe de pièces danubiennes est un peu isolé au nord. On peut considérer que ces pièces n'ont pas fait l'objet d'un dépôt volontaire dans la sépulture. Un doute demeure cependant pour la tombe BLH 113, dans laquelle, entre autres, une très belle armature de flèche danubienne et un tranchet étaient positionnés au niveau du squelette. Bien que leur localisation ne soit pas très significative - au niveau des pieds - il n'est pas exclu que ces outils aient été déposés volontairement, soit pour leur qualité esthétique, soit pour toute autre raison.

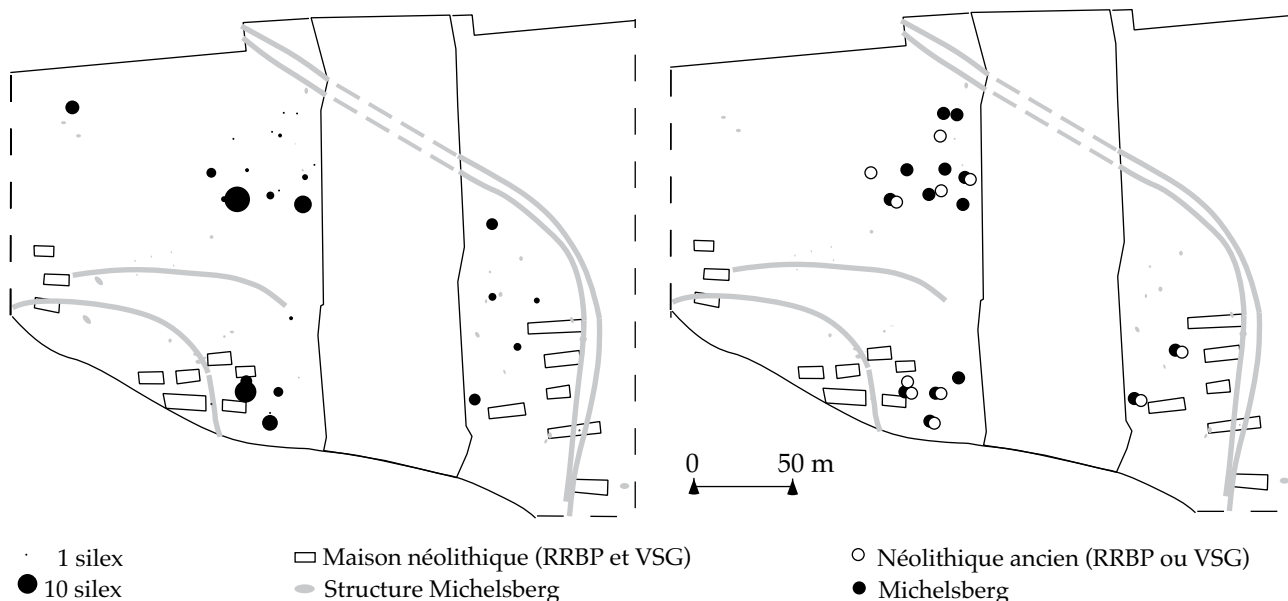
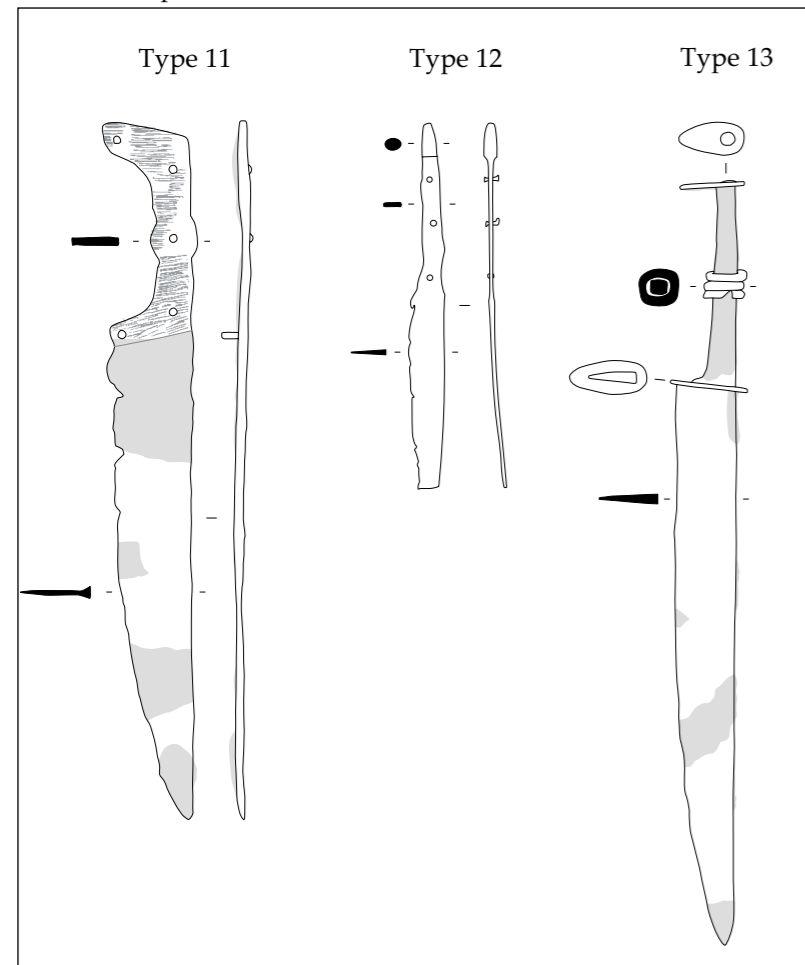
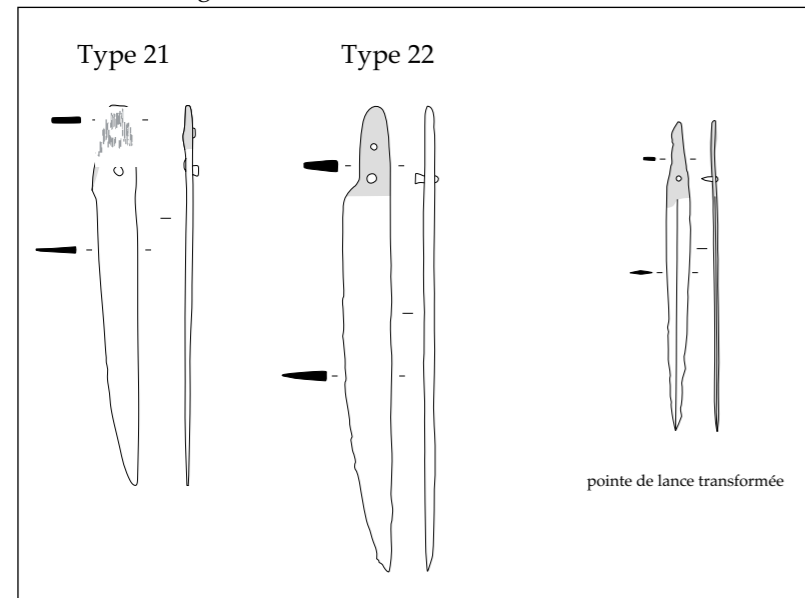


Fig. 256 - Répartition spatiale des silex taillés trouvés dans les tombes, en fonction de la proximité de structures néolithiques ou chalcolithiques et de leur attribution à une de ces cultures.

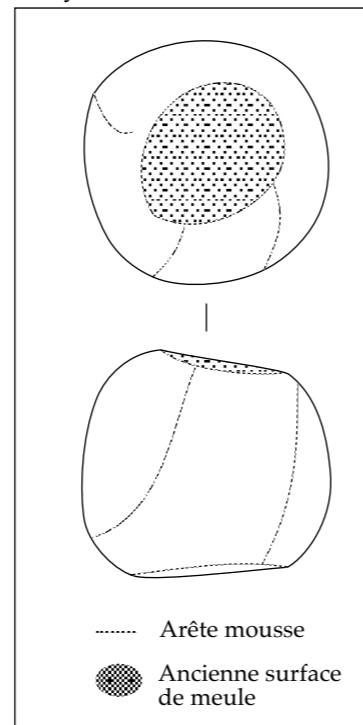
Couteaux à plate-semelle



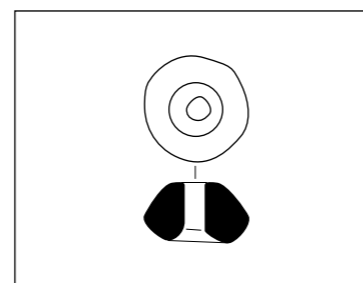
Couteaux à languette



Broyon



Fusaïole



LES OBJETS EN PIERRE

Outre les pierres ayant pu servir de calage dans les tombes à char (BLH 114 et BFT 150), quelques petits blocs, souvent très brûlés, sont issus du remplissage de plusieurs tombes. Une présence fortuite est encore moins douteuse que pour les silex taillés.

Deux objets appartiennent cependant au dépôt funéraire. Il s'agit de deux broyons en grès, BLH 410-04 et BFT 245-20 (fig. 257). Ils présentent respectivement 800 g et 320 g. Ces outils, en matériau local très dur, sont de forme globalement sphérique, mais irrégulière à cause de multiples facettes convexes séparées par des arêtes très moutues. Leur surface est couverte de stigmates de percussion et d'abrasion qui semblent résulter plus de l'utilisation que d'un façonnage. Ils ont donc servi à la fois en percussion lancée et posée, ces deux gestes se succédant alternativement au cours de l'utilisation de l'outil. L'objet de BFT 245 possède deux faces plus planes opposées. L'une d'elle est sans conteste un résidu de surface de travail de meule. Elle est d'ailleurs en grès de Belleu, matériau privilégié pour la fabrication du matériel de mouture au Hallstatt final/La Tène ancienne (POMMEPUY 1999).

Ces objets, bien répertoriés dans les habitats de cette période, sont attribués à l'activité de mouture. Ils ont pu servir soit de molette pour écraser le grain, soit d'outil de réfection des surfaces des meules, soit les deux.

LES FUSAÏOLES

Cinq tombes ont livré chacune une fusaïole (fig. 257).

Elles sont toutes les cinq façonnées par modelage d'une terre plus ou moins fine, contenant du dégraissant assez grossier. Leur forme est irrégulière (absence de symétrie) et la finition est quasi inexistante (tab. LIX). Plusieurs présentent des traces de coup de feu (un côté rouge ou beige, un côté noir) et de nombreuses fissures qui semblent résulter plus d'une cuisson mal contrôlée que d'accidents ultérieurs. Il semble donc s'agir d'une production

domestique réalisée sans besoin de spécialisation, que ce soit au niveau de la matière première ou de la technique utilisée. Ces objets sont sans doute fabriqués au fur et à mesure des besoins, à partir d'une matière première quelconque et sûrement très locale, et cuits dans un foyer domestique sans maîtrise des apports en oxygène.

Il n'est pas question ici d'élaborer une typologie à partir de seulement cinq pièces. On peut cependant remarquer quelques convergences : le profil est systématiquement bitronconique et asymétrique ; si les diamètres et les poids varient, les épaisseurs sont relativement constantes ; le diamètre de la perforation centrale est pour toutes les pièces de 6 mm.

La position du dépôt dans la tombe est variable :
 - BLH 208 : à gauche du crâne ;
 - BLH 332 : entre le bras droit et les côtes ;
 - BLH 410 : entre le bras gauche et le bassin ;
 - BLH 436 : entre le poignet gauche et la paroi de la fosse ;
 - BLH 441 : sur les côtes gauches.

Si les positions sont diverses, elles semblent cependant assez directement liées au corps (dessus dans le cas de BLH 441, entre le bras et le corps pour BLH 332 et BLH 410). Il est difficile de savoir si ces objets ont été déposés enfilés sur le fuseau en bois, car même dans le cas où ils ont été retrouvés à plat (soit l'axe du trou vertical), il est tout à fait possible que la fusaïole ait basculé de par son propre poids au moment du pourrissement du bois du fuseau.

LES COUTEAUX

Les couteaux au nombre de 28 sont tous en fer. Il s'agit d'instruments tranchants composés d'une lame et d'un manche riveté ou gainé. Dans le premier cas, le nombre de rivet varie de 1 à 5.

La morphologie des couteaux permet de distinguer deux catégories et cinq types (tab. LX, fig. 257 ; PIECHAUD 1981 ; OSTERHAUS 1981) :

Les couteaux à plate-semelle (*Griffplatte*) : la soie est égale à la longueur du manche

Type 11 - soie plate coudée à l'extrémité et manche riveté (2 à 5 rivets) ;

Type 12 - soie plate épaissie à l'extrémité et manche riveté (3 rivets) ;

Type 13 - soie de section carré, manche gainé.

Tombe	Poids	Diamètre	Épaisseur	Profil
BLH 208	9 g	28 mm	16 mm	bitronconique asymétrique à base concave
BLH 332	13 g	31 mm	17 mm	bitronconique asymétrique à base concave
BLH 410	> 16 g	35 mm	16 mm	bitronconique asymétrique à base convexe
BLH 436	12,5 g	30 mm	17 mm	bitronconique asymétrique à base plane
BLH 441	17 g	34 mm	18 mm	bitronconique asymétrique à base concave

Fig. 257 - Planche typologique des outils (couteaux, broyon et fusaïole).

Tab. LIX - Description des fusaïoles trouvées dans les tombes.

Les couteaux à languette (*Griffzunge*) : la soie est plate plus courte que le manche riveté (1 à 2 rivets)
 Type 21 - lame dans le prolongement de la soie ;
 Type 22 - lame débordant du tranchant.

Type	Couteau	Total
11	BLH 047-01a, 386-15 BFT 031-28	3
12	BLH 107-12a	1
13	BLH 207-09	1
21	BLH 113-32a, 451-07, 464-04, 466-02 BFT 228-03	5
22	BLH 053-10, 055-02, 114-1156, 176-04, 213-04, 234-01, 330-06, 331-15, 364-20, 432-02, 441-21, 445,13, 446-02, BFT 150-08, 223-07	15

Tab. LX - Tableau récapitulatif des types de couteaux.

La longueur de la lame varie de 76 mm à 298 mm. La représentation de la distribution met en évidence 3 tailles de couteaux, les petits (longueur de la lame < 120 mm), les moyens (120 ≤ longueur de la lame ≤ 200 mm) et les grands (longueur de la lame > 200 mm) (fig. 258). Ces différences de taille ne correspondent pas à un type ou une catégorie précise.

Le couteau BFT 150-08 est le seul individu pour lequel le manche en bois de cerf est conservé. Des traces organiques sont visibles sur la soie de 22 couteaux. Il s'agit, lorsque l'on peut les identifier, de traces de bois pris dans l'oxydation. Des prélèvements effectués sur la soie de ces couteaux, seul celui de l'individu BLH 386-15 a pu être déterminé comme étant du frêne. Le couteau BLH 207-09, de type 13, laisse envisager la présence de cuir gainant le manche. D'autres traces organiques sont visibles également sur la lame de 8 couteaux, correspondant à des étuis en cuir ou en bois.

L'outil BLH 180-12, considéré fonctionnellement comme un couteau se différencie de façon nette de l'ensemble du corpus par sa lame à double

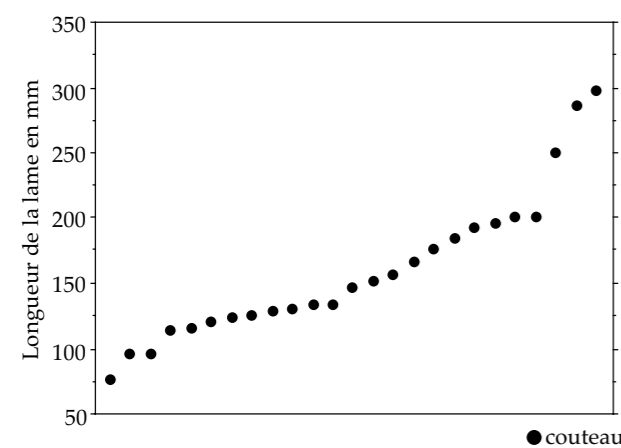


Fig. 258 - Graphique de la distribution de la longueur des lames de couteaux.

tranchant et son arête centrale (fig. 257). Ces deux caractéristiques permettent de l'identifier comme une pointe de lance transformée en couteau.

LES RASOIRS

Sept rasoirs en fer sont répertoriés sur l'ensemble du site (fig. 259). Parmi ceux-ci, deux n'ont malheureusement pas été conservés (BLH 021-06 et 059-05).

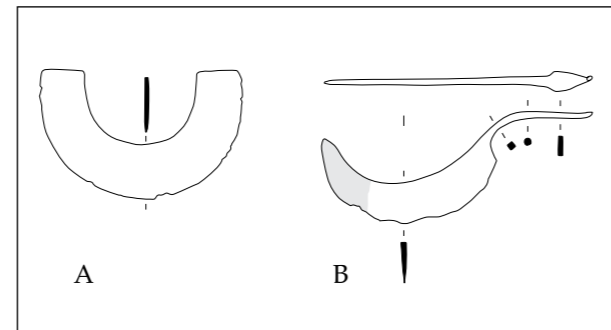


Fig. 259 - Rasoirs. A : rasoir lunulaire ; B : rasoir lunulaire à manche.

La morphologie de ces rasoirs permet de distinguer deux catégories :

a) les rasoirs lunulaires simples (fig. 259A), appelés ainsi à cause de leur forme (BLH 046-06, 107-14, 176-02 et 445-10) ;

b) les rasoirs lunulaires à manche (fig. 259B), qui se distinguent des autres par la présence d'un manche dans le prolongement du dos de la lame (BLH 136-07).

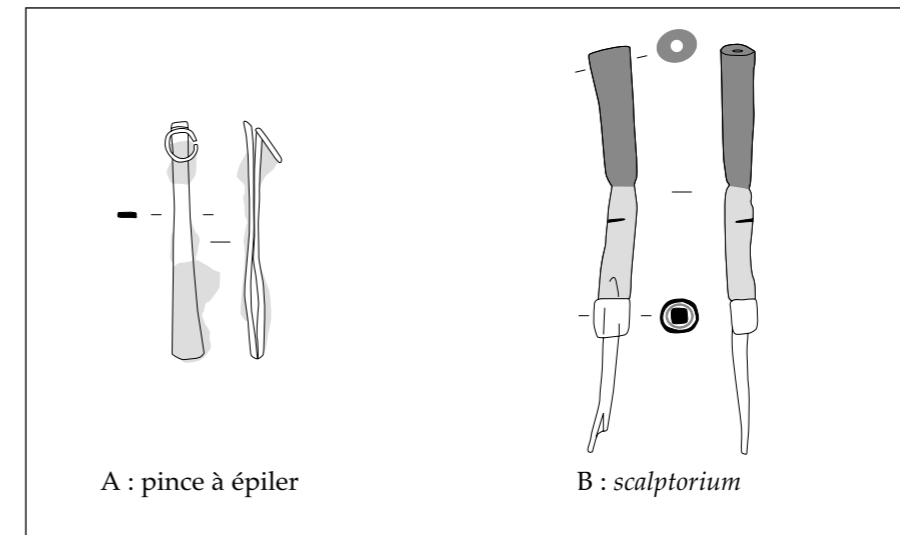
Les 4 rasoirs lunulaires simples ont une longueur qui varie de 80 à 110 mm et une hauteur de 50 à 74 mm. On peut remarquer la présence au sein de cette catégorie de deux sous-types, le premier à la lunule bien marquée (extrémités relevées) et le second à la lunule peu marquée (extrémités peu relevées). Ce dernier sous-type est représenté par un seul individu (BLH 176-02).

L'unique rasoir lunulaire à manche dont nous disposons (BLH 136-07) a une longueur de 144 mm et une hauteur de 54 mm. Une trace organique à son extrémité permet d'envisager la présence d'un étui en cuir.

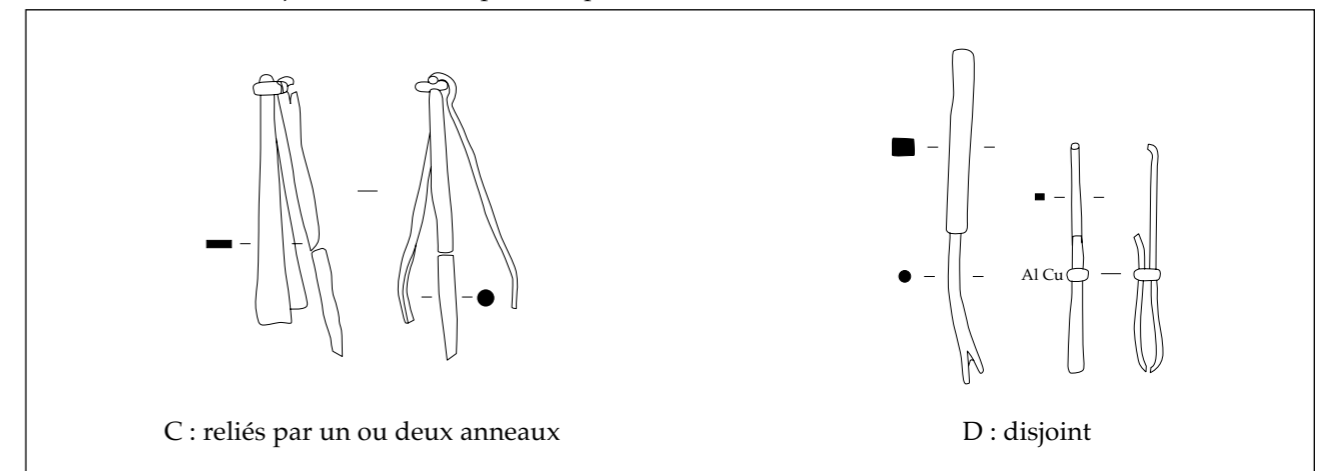
LES TROUSSES DE TOILETTES

Le terme « trousse de toilette » est l'appellation traditionnellement utilisée pour ces objets (fig. 260). Il s'agit de petits instruments déposés seuls ou associés, souvent près du corps (cf. chap. II.7). Lorsqu'ils sont associés, ils donnent l'impression d'avoir été contenus dans un étui en matière périssable (traces fréquentes de matière organique).

Objets isolés



Associations d'un scalptorium et d'une pince à épiler



Associations d'un scalptorium et d'une aiguille à chas

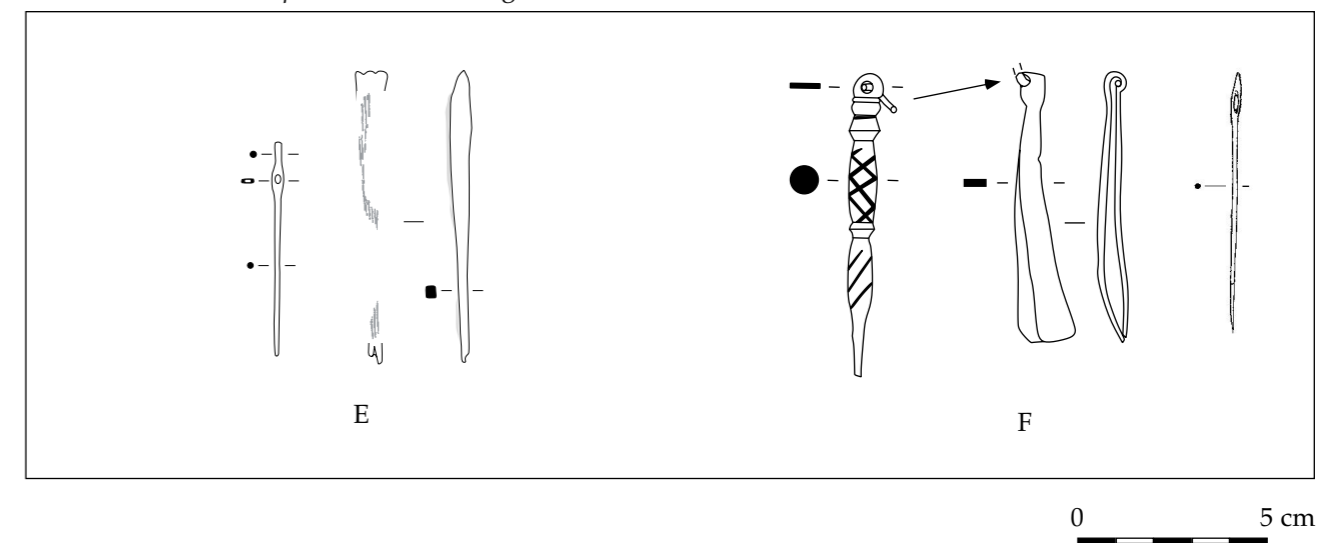


Fig. 260 - Trousse de toilettes. A : pince à épiler isolée ; B : scalptorium isolé ; C : associations d'un scalptorium et d'une pince à épiler reliés par un ou deux anneaux ; D : associations d'un scalptorium et d'une pince à épiler disjointes ; E : associations d'un scalptorium et d'une aiguille à chas ; F : association d'un scalptorium, d'une pince à épiler et d'une aiguille à chas.

LES SCALPTORIUMS

Ils sont au nombre de 16, tous en fer. Il s'agit de tiges terminées par une pointe bifide, amincie dans la partie creuse. À l'opposé, la partie de préhension, la manche, permet de distinguer trois catégories :

a) les *scalptorium*s à manche différencié de la pointe ; ces manches peuvent être constitués d'un décor en relief du métal (BLH 060-16, BLH 138-01), d'un gainage en bois de cerf (BLH 020-10) ou en bois, avéré par les traces de fibres conservées dans la rouille (BLH 116-06b, 178-06, 180-18, 196-20, 208-06, 369-05) ;

b) les *scalptorium*s à manche différencié de la pointe et terminés par un anneau (BLH 013-23, 028-09, BFT 150-06) ;

c) les *scalptorium*s à manche non différencié de la pointe et terminés par un anneau : BLH 017-05, 107-07, 331-05, 332-28 (?).

LES PINCES À ÉPILER

Au nombre de 14, elles sont constituées d'un ruban de fer mis en forme pour obtenir un anneau servant de ressort et prolongé de deux bras symétriques dont les extrémités, élargies, ont été recourbées vers l'intérieur. Certaines possèdent une bague coulissante de blocage en fer (BLH 028-09, 090-14, 331-05) ou en bronze (BLH 060-16). La pince BLH 040-08 possède un petit fil de bronze enroulé autour des deux bras ; il semble trop serré pour jouer le rôle de bague coulissante. Il pourrait s'agir d'une réparation. Les autres ne constituent pas un type différent, dans la mesure où une bague présente au départ a pu parfaitement disparaître pour des raisons diverses, rupture ancienne ou mauvaise conservation (BLH 017-05, 075-09, 107-07, 332-28, 414-04, BFT 150-05).

La pince BLH 114-A2-009 est d'un type tout à fait particulier : elle est constituée de deux lames insérées dans ou soudées à un manche très décoré, doté de cabochons de corail ; elle possède une bague de blocage (fig. 261).



Fig. 261 - Échantillon des différents éléments constituant une trousse de toilette, soit un rasoir (BLH 136), une pince à épiler (BLH 114) et un *scalptorium* (BLH 138). Cliché Hervé PATIER, INRAP.

Certaines possèdent un anneau inséré dans l'anneau-ressort. Il peut être commun avec le *scalptorium* (BLH 017-05, 107-07, 331-05, 332-28, BFT 150-05), chaîné avec l'anneau du *scalptorium* (BLH 028-09) ou isolé (BLH 075-09, 090-14, 138-01).

LES AIGUILLES À CHAS

Il est inutile de les décrire, tant elles ressemblent aux aiguilles des couturières actuelles. Elles sont en bronze (BLH 013-22, 180-19, BFT 150-04) ou en fer (BLH 208-07). Il faut également signaler la présence d'une aiguille en bronze isolée dans la tombe BLH 058.

LES ASSOCIATIONS

On constate (tab. LXI, fig. 260) que les pinces à épiler peuvent être seules (6 fois) ainsi que les *scalptorium*s (5 fois). Lorsqu'il y a deux objets, il existe deux associations exclusives : pince à épiler-*scalptorium* (7 fois) et *scalptorium*-aiguille (3 fois). Seule la tombe à char BFT 150 possède les trois objets réunis.

Il faut également noter la présence d'objets indéterminés collés au *scalptorium* (BLH 332-28) ou à la pince à épiler (BLH 414-04).

N°	Pince à épiler	<i>Scalptorium</i>	Aiguille	Jonction
BLH 040	X			
BLH 075	X			
BLH 090	X			
BLH 114	X			
BLH 207	X			
BLH 414	X			
BLH 060	X	X		
BLH 178	X	X		
BLH 017	X	X		anneau
BLH 028	X	X		anneau
BLH 107	X	X		anneau double
BLH 331	X	X		anneau
BLH 332	X	X		anneau
BFT 150	X	X	X	anneau
BLH 180		X	X	
BLH 208		X	X	
BLH 013		X	X	
BLH 020		X		
BLH 116		X		
BLH 138		X		
BLH 196		X		
BLH 369		X		

Tab. LXI - Association des différents objets dans les troussees de toilette.

LA BOUCLERIE MÉTALLIQUE ET LES CONTENANTS EN MATÉRIAUX ORGANIQUES (ST, CP)

À l'exception de la parure annulaire (bagues, boucles d'oreille et autres pendeloques), les nombreux anneaux découverts dans la nécropole semblent correspondre à des éléments de bouclerie ayant pour fonction la fixation, la suspension ou la préhension d'objets en matériaux organiques. Ils peuvent être associés à des agrafes, des tubes, des rivets, des boutons et des poignées. La position de ces éléments dans les tombes et leur association avec d'autres mobiliers renvoient à trois catégories d'objets à usage distinct. Deux d'entre elles sont clairement définies. Il s'agit, d'une part, des harnais dans les tombes à char (cf. chap. III) et, d'autre part, des ceintures et ceinturons liés, le plus souvent, au port d'armes de poing (cf. chap. V.3) ou de couteaux. La troisième catégorie souffre de plus d'incertitude quant à la nature des objets périssables qui supportent ces pièces métalliques. À cela trois raisons. La première est la diversité et la variation du nombre de pièces rencontrées dans chaque cas. La deuxième est la pluralité des positions de ces dépôts dans les tombes, notamment au regard du défunt (cf. chap. II.6). La troisième est l'agencement interne du dépôt et sa relation spatiale et fonctionnelle avec d'autres mobiliers conservés qui révèlent difficilement l'état originel du ou des objets. Il convient enfin de souligner l'attrait secondaire porté à ces petites pièces de métal, ce qui a parfois posé des problèmes quant à leur conservation ou du moins à la qualité de l'information s'y rapportant.

LES DONNÉES

Vingt-deux sépultures présentent des pièces métalliques qui pourraient se rapporter à la bouclerie d'objets périssables autres que les harnais et les ceintures.

- La tombe BLH 010 possède trois anneaux en bronze (type 22 et un non conservé) associés à trois tubes en bronze, ainsi qu'un anneau et un tube en fer collés par l'oxydation. Les anneaux sont alignés le long de l'avant-bras droit, celui en fer étant à l'une des extrémités de l'alignement. Aucun autre mobilier n'est associé.

- La tombe BLH 013 possède quatre anneaux en bronze (type 411) associés à des tubes en bronze. Ils forment un quadrilatère d'environ 26 cm sur 34 cm en plan, à droite, près des pieds. Une écuelle carénée à pied, un *scalptorium*, une aiguille à chas et un anneau en fer posé au-dessus du vase se trouvent au centre de ce dispositif. Deux anneaux en bronze reposent l'un sur le genou droit et l'autre sur les chevilles superposées. Les deux autres sont également situés en hauteur. Les anneaux et les tubes se sont donc effondrés d'une hauteur certaine.

Gilbert Lobjois la suppose d'une vingtaine de centimètres. L'anneau en fer a conservé deux traces opposées de matière organique, probablement des sangles de cuir.

- La tombe BLH 020 possède trois anneaux en bronze (type 22) associés à des tubes de même matière. Le plan de cette tombe fouillée par Gilbert Lobjois a disparu, mais il existe une description précise. Les trois anneaux sont alignés ; l'un repose sur l'extrémité de la fibula gauche, un autre sur une « coupe » en céramique déposée à gauche du milieu de la fibula et le dernier au niveau d'un *scalptorium*. Les anneaux semblent effondrés sur le corps.

- La tombe BLH 025 possède deux anneaux en bronze (non conservés). L'un est déposé au centre et sommet d'une situle et l'autre est sous l'occiput, non loin du vase.

- La tombe BLH 028 possède deux anneaux en bronze (type 32). Ils sont posés l'un sur l'autre, le long de l'avant-bras droit et à proximité d'une trousse de toilette. Cette tombe contenait également une agrafe de ceinture en fer (non conservée) au milieu de la partie gauche de la cage thoracique. Elle n'aurait donc pas de rapport apparent avec les anneaux.

- La tombe BLH 040 possède deux anneaux en bronze (type 11 et 22). Ils sont à droite de la tête, de part et d'autre d'une pince à épiler.

- La tombe BLH 051, qui est très perturbée, possède deux anneaux en bronze sur le côté droit (non conservés).

- La tombe BLH 058 possède deux anneaux en bronze (non conservés). L'un est près de l'avant-bras gauche et l'autre sur la hanche gauche. Un peu au-dessus, près du coude, se trouve une aiguille à chas.

- La tombe BLH 060 possède trois anneaux (type 6) et un tube en bronze. Un des anneaux est situé au-dessus du sternum. Les autres objets proviennent d'une partie perturbée de la tombe à l'arrière de la tête et l'ensemble n'est peut-être pas complet. Dans cette même zone, le tube est proche d'une trousse de toilette.

- La tombe BLH 090 possède trois anneaux en bronze et une poignée en fer (non conservés). Cette tombe a été fouillée dans des conditions difficiles et les objets récupérés par Philippe Féry. Parmi les trois anneaux en bronze, deux sont indiqués de part et d'autre du bassin et le troisième serait une bague portée à l'auriculaire. Or ces anneaux sont sensiblement identiques et ils se situent à proximité d'une poignée et d'une trousse de toilette. La position présumée renverrait donc à une éventuelle

ceinture et à une bague à dissocier de la poignée et de la trousse de toilettes. La relation de ces pièces nous paraît pourtant vraisemblable, d'autant plus que le port d'une bague à l'auriculaire serait un cas unique.

- La tombe BLH 101 possède trois anneaux (type 411) et deux tubes en bronze près du bras gauche. Les tubes en bronze sont associés aux anneaux les plus éloignés. Le troisième est posé de champ, légèrement en retrait des deux autres mais à égale distance. Leur position en hauteur dans le comblement, notamment pour l'anneau central révèle l'importante élévation de leur position d'origine.

- La tombe BLH 107 possède un bouton circulaire en bronze disposé au centre d'une assiette près du genou gauche. Un rasoir en fer est posé sur l'assiette. Cette sépulture a également livré une trousse de toilette dont la position est incertaine (intérieur de l'assiette ?).

- La tombe BLH 113 possède trois anneaux (type 2122) et une poignée en bronze (fig. 262). Deux anneaux sont situés de part et d'autre d'une assiette près de l'épaule gauche. L'un chevauche le bord du vase, l'autre est coincé contre la paroi de la fosse, très en hauteur et de champ. Le troisième est en hauteur et posé de champ, un peu plus loin. La poignée repose d'aplomb sur le sommet du remplissage du vase. La forte élévation originelle de l'ensemble des pièces semble évidente.

- La tombe BLH 114 possède un anneau (type 6), un grand anneau à bélière, deux rivets, un tube et une plaque rivetée, tous en bronze et tous décorés. Les anneaux et un rivet sont déposés au niveau du genou gauche. Le grand anneau à bélière est d'aplomb, en hauteur et au-dessus de l'extrémité d'une pince à épiler. L'autre anneau est aussi en hauteur et de champ à l'autre extrémité de celle-ci. Le rivet est proche de l'anneau à bélière. La plaque rivetée recouvre transversalement le haut des tibias à une vingtaine de centimètres des autres pièces. Le tube et l'autre rivet ont été déplacés de manière conséquente par un animal fouisseur.



Fig. 262 - Poignée en bronze BLH 113 (Cliché UMR 7041 « Protohistoire Européenne »).

- La tombe BLH 116 possède deux anneaux en bronze (types 121 et 22) situés à l'intérieur et au bas de la cage thoracique, de part et d'autre du rachis. Ils sont proches d'un scalptorium en fer localisé à gauche des vertèbres dorsales et d'un vase caréné effondré sur des côtes et le coude gauches. Ces pièces semblent former un ensemble cohérent d'objets déposés au-dessus de l'abdomen de l'individu.

- La tombe BLH 152 possède deux anneaux en fer près l'un de l'autre à l'arrière de la tête et en dessous.

- La tombe BLH 180 possède deux anneaux en bronze (type 2112). Cette sépulture est très perturbée par des terriers. La position des objets est imprécise, sans doute à gauche des membres supérieurs, non loin d'un scalptorium et d'une aiguille à chas.

- La tombe BLH 181 possède un seul tube posé sur l'épaule d'un vase caréné, à droite des membres supérieurs.

- La tombe BLH 196 possède trois anneaux en bronze (type 2112), quatre anneaux en bronze à bélière et rivet en fer (type 412), six tubes et une poignée en bronze. L'ensemble se localise au niveau de la hanche droite et en partie sous le corps. Aucun de ces objets n'est posé sur le fond de la fosse. Les trois anneaux simples et trois anneaux à bélière sont respectivement associés à un tube. Malgré quelques déplacements latéraux, la position de chaque anneau simple semble concorder avec celle d'un anneau à bélière, y compris pour leur tube respectif. Cette relation est évidente dans le cas conservé sous le fémur. La stratigraphie montre que l'anneau à bélière et son tube sont au-dessus de l'anneau simple et de son tube. Cet appariement en trois groupes de pièces se répartit régulièrement autour d'un cercle au centre duquel se positionnent le quatrième anneau à bélière, la poignée et, à la base, un scalptorium en fer. L'anneau se trouve au-dessus de la poignée. L'un et l'autre sont d'aplomb.

- La tombe BLH 208 possède trois anneaux en bronze (type 42), l'un posé sur le crâne, un autre au-dessus d'un vase caréné en position de couvercle, à droite des membres supérieurs, et le dernier provenant du comblement supérieur de la tombe. Les deux exemplaires localisés se trouvent à proximité immédiate de plusieurs vases, dont une assiette sur laquelle se trouvent un scalptorium et une aiguille.

- La tombe BLH 330 possède quatre anneaux en bronze (type 31), dont deux associés à un tube, et un anneau en fer à bélière. L'ensemble est disposé au niveau des pieds et les pièces sont toutes en hauteur avec des différences sensibles d'altitude et de pendage. L'un des anneaux est notamment

posé de champ. En plan, une symétrie certaine apparaît dans la disposition des anneaux en bronze. Ils forment un parallélogramme où leur disposition est fonction de la présence ou pas de tube associé. L'anneau à bélière en fer est pratiquement au centre de ce dispositif bien qu'en léger retrait. Aucun autre mobilier n'est associé.

- La tombe BLH 332 possède trois anneaux en bronze, l'un ayant un plus grand diamètre que les deux autres (type 5). Ils sont alignés en plan à distance égale, le plus grand étant situé au centre. Toutefois, deux reposent sur le bord supérieur d'une assiette alors que le troisième lui est extérieur. Une trousse de toilette se trouve sous ce vase. L'ensemble est isolé à droite de la tête.

Il s'agit presque exclusivement de tombes féminines à l'exception de deux tombes masculines (BLH 107 et 152). On remarquera à l'inverse que les éléments de ceinture ou de ceinturon avérés caractérisent, dans 11 cas sur 13, les tombes masculines du fait de leur relation privilégiée à l'armement. Les deux autres cas sont celui d'un adolescent de sexe indéterminé muni d'un couteau (BLH 055) et d'une femme d'une stature de 1,77 m, portant un grand couteau à la ceinture et qui est dépourvue de toute parure (BLH 047). Le seul autre exemple pouvant laisser supposer l'existence d'une ceinture en position fonctionnelle dans les tombes féminines est BLH 090. Cette sépulture, fouillée dans des conditions difficiles, est peu documentée. Son interprétation est donc litigieuse.

LES PIÈCES MÉTALLIQUES

Le trait commun principal qui unit ces ensembles est la présence, parmi d'autres éléments, d'anneaux simples en bronze dans 19 des 22 cas retenus. Là encore, les tombes masculines BLH 107 et 152 se distinguent. La première n'a livré qu'un bouton circulaire en bronze disposé au centre d'une assiette. Il pouvait faire office de bouton de préhension à un couvercle en matière organique. Dans BLH 152, les anneaux sont en fer. Le dernier cas concerne BLH 181 retenu pour la seule présence d'un tube en tôle de bronze fendu et perforé qui se localise au-dessus d'un vase caréné. Cette pièce rappelle un élément d'agrafe de ceinture comparable à l'image de celle en fer mise au jour dans BLH 019.

Les anneaux simples sont au nombre de 1 à 4 par sépulture et le plus fréquemment de 2 à 3. Leur mode de fabrication, la taille et la forme de leur jonc sont assez variées (cf. chap. V.2). Toutefois, leur diamètre extérieur, qui est compris entre 19 et 35 mm, est assez constant, la moyenne avoisinant 25 mm.

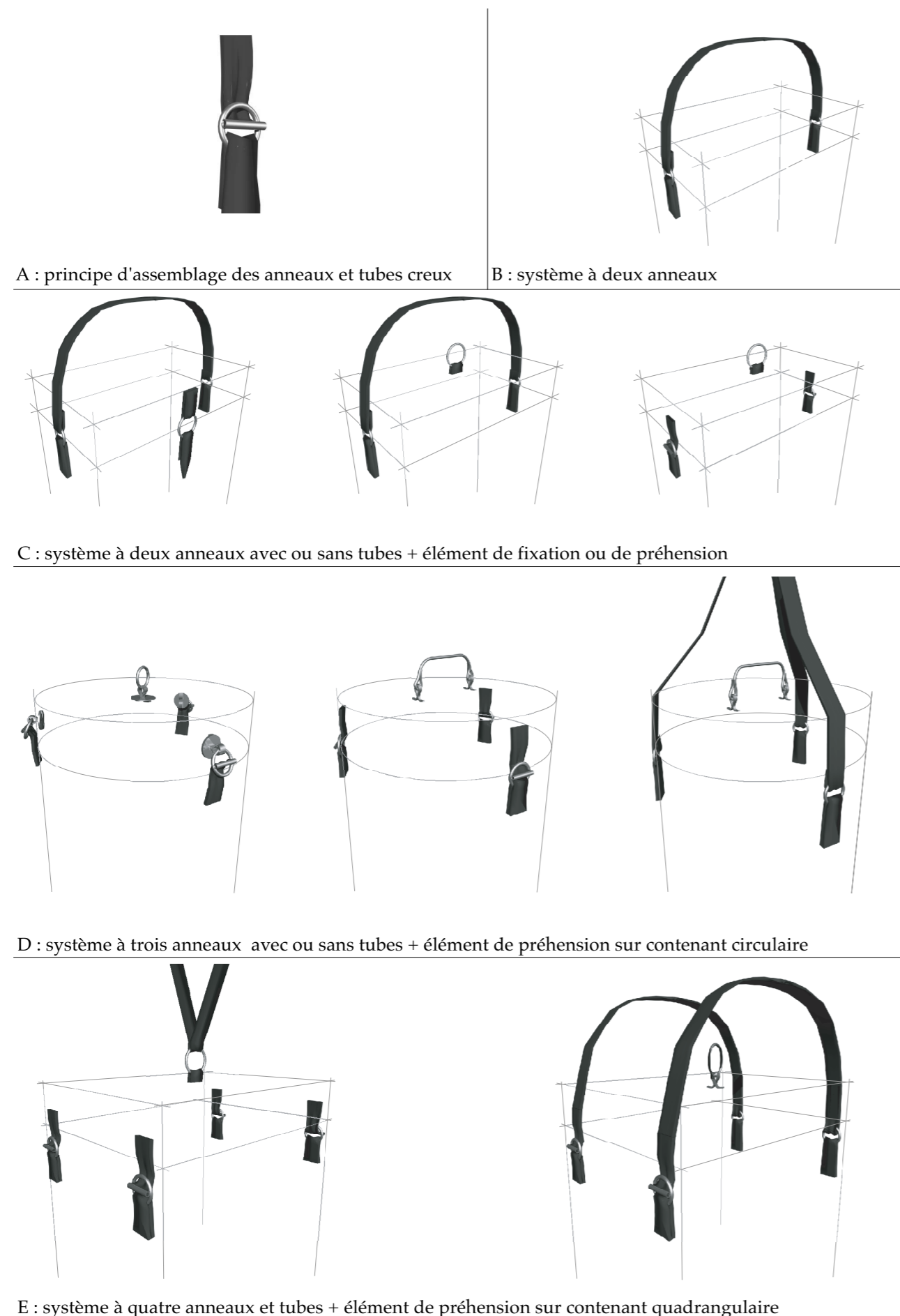
Dans huit tombes, ces anneaux sont directement associés à des tubes en tôle de bronze creux et fendus.

Dans BLH 010, 013, 020, 114 et 196, leur nombre est équivalent à celui des anneaux. Dans BLH 060, 101 et 330, ils sont en nombre inférieur. Dans BLH 114, la relation de l'anneau avec le fragment de tube est incertaine compte tenu du déplacement de celui-ci par un animal fouisseur. La longueur des tubes est systématiquement supérieure au diamètre intérieur des anneaux. Le mode de fonctionnement de cette association est fourni, de manière flagrante, par les exemplaires de BLH 101 ou par l'anneau et tube BLH 010 et 013, seul exemplaire en fer rencontré par ailleurs dans ces ensembles. Dans ce système, le tube enserre l'extrémité d'une sangle de cuir ou d'un autre matériau organique. L'anneau est assujéti à un autre lien. Une fois le tube passé à l'intérieur de l'anneau, ils constituent alors une boucle amovible (fig. 263A).

Les autres pièces sont plus variées et moins fréquentes. En premier lieu, signalons quatre anneaux en bronze supplémentaires dans BLH 196. D'une taille comparable aux anneaux simples, leur diamètre extérieur est compris entre 26 et 27 mm. Ils diffèrent néanmoins des précédents par la présence d'une patte de fixation en bronze (bélière) qui supporte un œillet de rivetage en tôle de fer. Trois d'entre eux sont associés à des tubes, légèrement plus longs que ceux des anneaux simples. Le quatrième en est dépourvu et se singularise par un plus grand diamètre de l'œillet en fer, 29 mm contre 24 mm pour les autres et une position centrale dans le dispositif qui tend à lui attribuer plus un rôle de poignée que d'anneau de fixation de sangle.

Cet exemple d'anneau-poignée est comparable à plusieurs autres pièces qui devaient remplir ce rôle d'élément de préhension. Les plus évidentes sont trois poignées à deux bélières. Deux sont en bronze (BLH 113 et 196) et la troisième en fer (BLH 090). On distingue également deux grands anneaux à bélière, l'un en bronze de 60 mm de diamètre (BLH 114) et l'autre en fer de 47 mm de diamètre (BLH 330). De manière plus hypothétique, la même fonction est à supposer pour des anneaux simples, d'une taille équivalente ou supérieure à la moyenne. Ils sont en fer dans BLH 010 et 013 et en bronze dans BLH 101 et 332 (cf. BLH 101-04 et 332-02). On pourrait suggérer ce cas de figure également dans BLH 020.

Les derniers types de pièces rencontrés caractérisent uniquement la tombe à char BLH 114. Elle contient deux rivets en bronze décorés et une plaque décorée en tôle de bronze à trois rivets. Les boutons devaient assurer des liens fixes entre des sangles et le ou les anneaux. Quant à la plaque, son rôle semble uniquement décoratif. Il pourrait s'agir d'une applique de courroie déposée sur les jambes de la défunte.



A : principe d'assemblage des anneaux et tubes creux

B : système à deux anneaux

C : système à deux anneaux avec ou sans tubes + élément de fixation ou de préhension

D : système à trois anneaux avec ou sans tubes + élément de préhension sur contenant circulaire

E : système à quatre anneaux et tubes + élément de préhension sur contenant quadrangulaire

Fig. 263 - Hypothèses de reconstitution des contenants en matériaux organiques.

LE MOBILIER ASSOCIÉ

Les objets associés aux éléments métalliques de bouclerie sont déterminés à partir de leur proximité dans la tombe, de leurs liens stratigraphiques et taphonomiques (tab. LXII).

N°	Trousse de toilette	Aiguille à chas	Vase
BLH 028	X		
BLH 040	X		
BLH 060	X		
BLH 090	X		
BLH 114	X		
BLH 196	X		
BLH 058		X	
BLH 180	X	X	
BLH 013	X	X	X
BLH 208	X	X	X
BLH 020	X		X
BLH 116	X		X
BLH 332	X		X
BLH 025			X
BLH 113			X

Tab. LXII - Association des éléments de bouclerie avec d'autres objets dans les tombes féminines.

Sur les 19 tombes féminines les plus pertinentes, 12 cas révèlent un lien possible avec une trousse de toilette (*scalptorium* et/ou pince à épiler), 4 avec une aiguille à chas et 7 avec un vase, en particulier des assiettes. L'association de plusieurs de ces éléments, notamment d'une trousse de toilette et/ou d'une aiguille avec un vase, est même constatée dans cinq sépultures (BLH 013, 020, 116, 208 et 332). La concomitance entre ces différents mobiliers tendrait à supposer l'existence de contenants périssables à éléments de bouclerie en rapport avec un attribut féminin, de type trousseau. L'éventuel bouton de préhension dans la tombe masculine BLH 107, qui est associé à une assiette, un rasoir et, sans certitude, à une trousse de toilette, pourrait renforcer cette hypothèse. En revanche, il ne semble pas exister de corrélation entre le nombre et le type des pièces métalliques et les mobiliers associés.

DISPOSITION DES OBJETS ET NATURE DES OBJETS PÉRISSABLES

Quel que soit l'emplacement de ces dépôts dans les sépultures et à l'exception des tombes perturbées (BLH 051, 060 et 180), les observations d'ordre stratigraphique et taphonomique indiquent fréquemment une altitude plus élevée et parfois une superposition des pièces de bouclerie par

rapport aux objets associés ou aux dépôts connexes. Elles sont rarement posées sur le fond de fosse. Concernant les objets associés, ce constat vaut pour certains éléments de fixation (anneaux et tubes) et surtout pour ceux de préhension (anneaux, poignées et bouton). Ces derniers sont placés, de manière régulière, à l'aplomb de leur position d'origine, au-dessus d'une trousse de toilette (BLH 114 et 196) ou au sommet d'un vase (BLH 013, 020, 025, 107, 113 et 332). La localisation des pièces métalliques suppose donc, dans de nombreuses occasions, l'importante hauteur de leur emplacement originel par rapport aux objets associés confortant ainsi l'hypothèse de contenants périssables disloqués. On observe, enfin, des cas d'effondrements manifestes de ces contenants sur les dépôts connexes, en particulier sur le corps du défunt, comme dans BLH 013, 020, 058, 060, 116 et 208. Dans les sépultures BLH 058 et 116, il devait même être posé au-dessus du corps avant de se décomposer. La tombe à char BLH 196 est le seul exemple contraire. Le corps en élévation sur le char s'est effondré sur le dépôt concerné qui se trouvait au bas du char, posé au sol.

La nature de ces objets périssables peut être déterminée par les traces de matières organiques et l'organisation des pièces entre elles.

Les traces organiques sont réduites. Hormis les stigmates des sangles, en cuir vraisemblablement, sur les anneaux et dans les tubes, elles se réduisent à la présence de traces de vannerie sur la face supérieure de l'œillet en fer de plusieurs anneaux à bélière de BLH 196, en particulier celui de l'anneau central. Il s'agit de fibres ligneuses entrecroisées et de section ronde (2 mm de diamètre), sans doute de l'osier. Malheureusement ce sont les seuls et uniques témoins qui révèlent la nature du matériau employé pour ces contenants. Les bélières des autres anneaux et des poignées n'ont conservé aucune trace. Elles renseignent simplement sur l'épaisseur potentielle de la matière organique qui pouvait être enchâssé par les pattes de fixation. Elle varierait de 5 à 10 mm en règle générale. Elle pourrait atteindre jusqu'à 14 mm pour l'anneau à bélière de BLH 114. Les rivets et la plaque rivetée de la même sépulture supposent eux une épaisseur de 4 à 7 mm. Ces écarts n'interdisent donc en soi aucun matériau : bois, écorce, osier, cuir, tissu... L'hypothèse du bois nous paraît toutefois la moins étayée, car sa trace est, en règle générale, bien conservée sur la plupart des objets en fer de cette nécropole.

La forme et la taille de ces contenants apparaissent variées, au regard du nombre de pièces métalliques et de leur disposition relative.

Le cas des tombes à deux anneaux est le plus tenu. Lorsqu'ils sont conservés en place, ils peuvent être jointifs (BLH 028 et 152), distants d'une dizaine

de centimètres (BLH 040) ou d'une vingtaine de centimètres (BLH 058). Il s'agirait d'une simple courroie fixée par deux anneaux (fig. 263B).

Dans BLH 101 et 332, les trois anneaux se répartissent sur un axe de 20 à 25 cm également, avec un anneau en position centrale. Ce dispositif peut correspondre à un objet qui comprendrait une courroie fixée par deux anneaux et une boucle centrale servant de préhension ou de fermoir à un couvercle ou à un rabat (fig. 263C). Cette hypothèse pourrait être supposée également pour BLH 020 avec ces trois anneaux et tubes alignés, bien que nous ne connaissions pas leur écart.

Dans l'hypothèse du déplacement d'un des anneaux, le cas de BLH 113 nous semble similaire à celui de BLH 196. Les anneaux se répartissent par trois et de manière régulière autour d'un cercle d'une vingtaine de centimètres de diamètre, avec, au centre, la pièce de préhension (anneau ou poignée) et le contenu (scalptorium ou vase). Dans BLH 196, il pourrait s'agir d'un seul objet ou de deux contenants superposés ou imbriqués, l'un des deux étant assurément un panier. Les trois anneaux et tubes assureraient soit la suspension de l'objet par un point central, soit un système de fixation du couvercle (fig. 263D).

Dans BLH 010, les trois anneaux en bronze et l'anneau en fer avec leur tube respectif sont alignés et très proches les uns des autres. L'objet serait donc souple ou semi-rigide. Soit les anneaux étaient alignés dès l'origine, soit leur support a été écrasé. Dans ce dernier cas de figure, leur fonctionnement pourrait correspondre au cas de figure vu précédemment.

Subsistent enfin, les systèmes à quatre anneaux de BLH 013 et BLH 330. Ces dispositifs correspondraient à des contenants de forme quadrangulaire longs d'une trentaine de centimètres et larges d'une vingtaine de centimètres. Les anneaux d'angles réuniraient deux sangles latérales ou assureraient la fermeture du couvercle. L'anneau en fer servirait de préhension ou de fermoir (fig. 263E). Dans BLH 013, l'effondrement vertical des pièces aurait permis de conserver la disposition en plan d'origine, avec le contenu au centre. Dans BLH 330, l'effondrement

apparaît, quant à lui, oblique. Il aurait provoqué un effondrement et un repliement de l'objet sur le côté, ce qui impliquerait sa nature semi-rigide.

L'examen des pièces de bouclerie découvertes nous renseigne, en définitive, à plusieurs titres. Elles correspondraient aux éléments de fixation, de suspension ou de préhension de contenants en matériaux organiques spécifiques aux tombes féminines et en relation avec un trousseau (trousse de toilette, aiguille à chas, vase à onguents...). Ces contenants peuvent présenter au moins trois types différents d'assemblage des pièces métalliques.

Un type correspondrait à des objets munis de deux anneaux pour la suspension d'une courroie et, dans certains cas, d'un anneau supplémentaire pour la fixation d'un couvercle ou d'un rabat. La texture, le matériau et la forme de ces contenants peuvent être très variables, leur nature allant du coffret en bois rigide au sac en cuir souple ou en toile.

Un deuxième type correspondrait à des objets possédant 3 anneaux associés à des tubes et un anneau ou une poignée pour la préhension. Leur forme serait circulaire pour certains.

Le troisième type correspondrait à des objets possédant 4 anneaux associés à des tubes et un anneau ou une poignée pour la préhension. Leur forme serait quadrangulaire.

Dans les deux derniers types, la taille des contenants apparaît réduite mais assez régulière. Elle est comprise entre 20 et 30 cm de diamètre ou de côté. La surélévation fréquente des pièces métalliques et la variété de leur disposition après la décomposition des matières organiques tendraient à supposer une texture essentiellement semi-rigide. Cette caractéristique s'accorderait plus avec la présence de paniers en osier comme il est attesté dans BLH 196, qu'avec celle d'objets rigides (coffrets en bois) ou, à l'inverse, en cuir souple ou en tissu (sacs, réticules, voire ceintures pourvues d'une aumônière et posées près du corps).

Les indices restent toutefois ténus et lacunaires, aucune hypothèse ne peut donc être exclue.